

CET : déclarer, payer et contrôler la CET et la taxe foncière

EXPERTISE

Objectifs

À l'issue de la formation, le participant doit être à même d'assurer les obligations déclaratives et de paiement de la CET et de la taxe foncière dans le respect des règles posées par le Code général des impôts et en faisant valoir au mieux les droits de l'entreprise, ce qui suppose notamment de :

- valider le principe d'imposition de l'entreprise aux différents impôts locaux ;
- contrôler les bases d'imposition de la CFE et de la taxe foncière, de calculer la CVAE de l'entreprise et satisfaire les différentes obligations déclaratives et de paiement ;
- bénéficier des réductions et dégrèvements existants.

Participants / Prérequis

Toute personne ayant besoin de connaître les principes de fonctionnement des impôts fonciers payés par les entreprises. Notions de comptabilité souhaitables tant pour la bonne compréhension de la CVAE que pour l'analyse « taxe foncière » des comptes d'immobilisations.

Cette formation ne nécessite aucuns prérequis

THEMES TRAITES

S'approprier le schéma de fonctionnement des principaux impôts directs locaux

- La CET et ses deux composantes : la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).
- La taxe foncière.

Vérifier que l'entreprise est bien imposable à la taxe foncière et à la CET

- Le principe d'imposition : biens ou activités imposables.
- Le principe de l'annualité.
- Les personnes imposables.
- Les principales exonérations.

Cas pratique : créer une fiche d'audit pour vérifier l'assujettissement de l'entreprise à la TF et CFE

Recenser les biens fonciers de l'entreprise, imposables à la taxe foncière et à la CFE

- La notion de biens fonciers : bâtiments ; installations foncières...
- Les biens imposables.
- La période de référence et la notion de disposition.

Quiz : à partir d'une liste d'immobilisations, de photos ou de situations données, identifier les biens passibles de taxe foncière

Contrôler les bases d'imposition de la CFE et de la taxe foncière

- La notion de valeur locative, base d'imposition de la CFE et de la TF.
- La méthode d'évaluation des locaux professionnels.

Respecter les obligations déclaratives

- TFPB : cas de souscription, déclarations associées et délais.
- CFE : établissements nouveaux (1447-C) ou modifications d'établissements déjà exploités (1447-M).

Cas pratique : identifier et renseigner les déclarations à effectuer en tant que propriétaire ou locataire

Calculer la CVAE

- La période de référence.

Illustration : identification de la période de référence à retenir

- Le taux d'imposition applicable en fonction du chiffre d'affaires.

Illustration : détermination du chiffre d'affaires de référence à retenir dans un groupe

- Le calcul de la valeur ajoutée, base d'imposition de la CVAE.
- Les obligations déclaratives annuelles :
 - la valeur ajoutée (2059-E)
 - l'effectif salarié (1330-CVAE).

Respecter le calendrier et les modalités de paiement des différents impôts locaux

- Les impositions émises par l'administration : TFPB et CFE.
- Un impôt à paiement spontané à calculer : la CVAE.
- méthode d'évaluation des locaux industriels.

Cas pratique : à partir de situations données, identifier la méthode d'évaluation qui doit être retenue

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux ou en hôtel en présentiel, la formation pourra être suivie par des participants à distance. Les questions des participants à distance seront retransmises à l'intervenant via le modérateur présent pendant toute la durée de la formation.

Ce moyen offre la possibilité d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel.

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC).

Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Intervenant Lefebvre Dalloz Formation :

Hemma HOUILLON, avocate fiscaliste au Barreau de Paris, spécialisé en fiscalité des entreprises. Hemma a pratiqué au sein de grands cabinets parisiens spécialisés en droit fiscal. Puis, en septembre 2017, elle a fondé son cabinet. En partenariat avec Francis Lefebvre Formation, elle met toutes ses compétences et sa pédagogie au profit des participants pour leur transmettre ses connaissances actualisées et son expertise dans le domaine spécifique de la taxe foncière, la CFE et la CVAE.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 2 jours, soit 14 h

Lieu et date(s) actualisé(s)/ Délai d'accès : cf site web www.sesame-formation.re ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 03 ou 0262 22 32 92 / conseil@sesame-formation.re. Aucun délai d'accès n'est requis.

Conditions tarifaires inter-entreprises : 1300€ HT / personne en présentiel

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : Nous contacter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en janvier 2022